

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030208 – AMR 51/051/2003

Action complémentaire sur l'AU 86/03 (ASA 11/009/2003 du 26 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE DÉTENTION AU SECRET / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS Nouveau sujet de préoccupation : PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS / AFGHANISTAN Haji Naim Kuchai (h), 65 ans

Londres, le 27 mars 2003

Amnesty International a appris que Haji Naim Kuchai figurait parmi un groupe de détenus qui avaient été transférés depuis l'Afghanistan au camp Delta, sur la base navale américaine de Guantánamo Bay, à Cuba, le 23 mars. Ce dirigeant de premier plan des Kuchi, tribu de l'est de l'Afghanistan, avait été arrêté le 1^{er} janvier dans son pays par les forces militaires américaines, et avait été maintenu en détention au secret dans un lieu inconnu.

Amnesty International est d'autant plus inquiète pour cet homme qu'il est âgé et présente de graves problèmes de santé. Il souffre notamment de diabète et doit porter une ceinture de contention abdominale, ayant subi l'ablation d'un rein.

Haji Naim Kuchai était au nombre des quelque 30 détenus qui ont été transférés depuis l'Afghanistan à Guantánamo Bay le 23 mars. Ce transfert porte à 660 le nombre d'étrangers actuellement maintenus en détention par l'armée américaine au camp Delta. Ces personnes, qui se trouvent dans ce camp depuis parfois plus d'un an, n'ont été ni jugées, ni même inculpées, et ne peuvent entrer en contact avec leurs proches, consulter un avocat ni contester en justice le bien-fondé de leur détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En avril 2002, Amnesty International a adressé au gouvernement des États-Unis une note exposant de manière détaillée les préoccupations de l'organisation vis-à-vis des personnes détenues par les forces américaines en Afghanistan et à Guantánamo Bay. Pour en savoir plus, reportez-vous à ce document, intitulé *United States of America: Memorandum to the US Government on the rights of people in US custody in Afghanistan and Guantánamo Bay* [États-Unis. Note à l'intention du gouvernement américain sur les droits des personnes détenues par les États-Unis en Afghanistan et à Guantánamo Bay] (index AI : AMR 51/053/02, avril 2002), et à sa mise à jour, *United States of America: Beyond the law. Update to Amnesty International's Memorandum to the US Government on the rights of detainees held in US custody in Guantánamo Bay and other locations* [États-Unis, Au-delà de la loi. Mise à jour de la Note à l'intention du gouvernement américain sur les droits des personnes détenues par les États-Unis à Guantánamo Bay et ailleurs] (index AI : AMR 51/184/2002, 13 décembre 2002). Le gouvernement américain n'a pas répondu à cette communication, pas plus qu'à d'autres, et n'a pas non plus accédé aux requêtes d'Amnesty International, qui a demandé à maintes reprises l'autorisation de rencontrer les personnes détenues sur la base aérienne américaine de Bagram, en Afghanistan, ou au camp Delta, sur la base navale américaine de Guantánamo Bay (voir également le document intitulé *USA – International standards for all* [États-Unis. Les normes internationales doivent valoir pour tous], AMR 51/045/2003 du 25 mars 2003).

Les autorités américaines ont commencé à transférer des détenus à Guantánamo Bay au début du mois de janvier 2002. Le 21 mars 2003, 18 ou 19 Afghans ont été renvoyés dans leur pays, rejoignant la poignée de détenus libérés du camp Delta. Quelque 660 personnes sont toujours retenues captives dans ce centre de détention ; plus de 40 nationalités sont représentées. Bien qu'un petit nombre de détenus (une vingtaine) aient été transférés, début mars, dans un quartier de moyenne sécurité où ils sont incarcérés dans des dortoirs et se voient allouer davantage de temps pour prendre de l'exercice, la majorité d'entre eux demeurent enfermés vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans des cellules individuelles exigües. Pour tout « exercice », ils ne pourraient sortir de leur cellule que deux fois par semaine pendant un quart d'heure, seuls et enchaînés.

Le défaut d'exercice est contraire à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, instrument des Nations unies considéré depuis longtemps comme la norme internationale en matière de traitement des détenus. Plusieurs détenus de Guantánamo ont attenté à leurs jours. Amnesty International a écrit aux autorités américaines pour les exhorter à mener des enquêtes exhaustives en vue de déterminer quel rôle les conditions de détention avaient joué dans ces tentatives de suicide, afin que toutes les améliorations nécessaires puissent être apportées.

Le gouvernement américain a indiqué que les détenus de Guantánamo Bay étaient traités avec humanité, bénéficiaient d'une nourriture et de soins adaptés et pouvaient pratiquer leur religion. Toutefois, Amnesty International estime que dans l'ensemble, leurs conditions de détention, notamment du fait que celle-ci est de nature prolongée et indéfinie, sont assimilables à une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant, et constituent par conséquent une violation des normes internationales. Amnesty International a demandé que tous les combattants placés en détention au cours du conflit armé en Afghanistan bénéficient d'un rapatriement librement consenti, conformément aux Conventions de Genève, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions pénales ou qu'ils ne risquent d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux dans leur pays s'ils y étaient renvoyés. Les autres détenus doivent être soit libérés, soit inculpés d'une infraction reconnue comme telle par les normes internationales et jugés dans un délai raisonnable, mais en aucun cas renvoyés dans un pays où ils risquent d'être torturés, exécutés ou soumis à d'autres violations graves de leurs droits fondamentaux.

Certaines personnes détenues à la base aérienne de Bagram, en Afghanistan, ont affirmé avoir été soumises à des méthodes d'interrogatoire fondées sur le stress et la contrainte, notamment la privation de sommeil et le maintien prolongé en position debout. Amnesty International a écrit au gouvernement américain pour lui demander d'ouvrir une enquête approfondie et impartiale sur ces allégations, ainsi que sur les informations selon lesquelles deux détenus ont perdu la vie à Bagram en décembre 2002. Selon certaines sources, ils seraient morts des suites de « *plaies contuses* », ce qui laisse à penser qu'ils ont été frappés.

Dans des entretiens accordés récemment au sujet du conflit militaire en Irak, le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a reconnu que l'opinion publique, notamment au Moyen-Orient, était préoccupée par l'attaque lancée à l'initiative des autorités américaines. Il a déclaré : « *Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire évoluer le point de vue du reste du monde sur l'action que nous menons.* » Amnesty International estime que le traitement réservé aux détenus de Guantánamo continue également à nuire à l'image des États-Unis à l'étranger, notamment au Moyen-Orient, région dont nombre de ces détenus sont originaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Haji Naim Kuchai ait été maintenu en détention au secret dans un lieu inconnu pendant trois mois ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspire le fait qu'il ait été transféré au camp Delta, sur la base de Guantánamo Bay, à Cuba ;
- demandez à être informé des motifs de son transfert et de son maintien en détention ;
- dites-vous inquiet à l'idée qu'un homme âgé de soixante-cinq ans et souffrant de problèmes de santé soit maintenu en détention dans les conditions particulièrement dures qui caractérisent le camp Delta ;
- cherchez à obtenir l'assurance qu'il recevra tous les médicaments qui lui sont nécessaires ;
- demandez instamment qu'il soit autorisé à consulter un avocat et à recevoir la visite de ses proches ;
- exhortez les autorités à le libérer immédiatement ou à l'inculper sans délai d'une infraction prévue par la loi et à le traduire en justice dans le cadre d'une procédure équitable, menée dans un délai raisonnable et au terme de laquelle la peine capitale ne pourra pas être prononcée ;
- soulignez que le traitement réservé aux détenus de Guantánamo Bay nuit considérablement à l'image des États-Unis à l'étranger.

APPELS À :

Ministre américain de la Défense :

The Honorable Donald Rumsfeld
Secretary of Defence
Office of the Secretary of Defence
The Pentagon
Washington DC, États-Unis

Télégrammes : Secretary of Defence Donald Rumsfeld, The Pentagon, Washington DC, USA

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defence,* / Monsieur le Ministre,

Secrétaire d'État américain :

The Honorable Colin Powell
Secretary of State
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20520
Etats-Unis

Télégrammes : US Secretary of State Colin Powell, Washington DC, États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Formule d'appel : *Dear Secretary of State,* / Monsieur le Secrétaire d'État,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*